

# Tarifs des services de gestion

Applicables au 2 janvier 2023

| Crédit Immobilier   |  |
|---|--|
| Conditions financières : taux, assurances, garanties, indemnités de remboursement anticipé  |  |
| Frais de dossier : <ul style="list-style-type: none"><li>• Prêt amortissable / Prêt relais seul</li><li>• Prêt relais accompagné d'un prêt amortissable</li></ul> | Nous consulter                           |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Attestation d'intérêts d'emprunt (investissement locatif)</li><li>• PTZ, Éco PTZ</li></ul>                                | Gratuit                                  |
| Mise en place de votre financement  |  |
| Déblocage inférieur à 1 000 €   | 15€ solde du prêt gratuit                |
| Demande d'annulation de chèque émis sur appel de fonds (erreur client)  | Gratuit                                  |
| Demande de diminution du montant de votre prêt (réduction du nominal)   | Conditions du contrat                    |
| Vie du prêt   |  |
| Changement de domiciliation bancaire (à compter de la 2e demande)   | 50€                                      |
| Changement de date de prélèvement à la demande du client  | 30€                                      |
| Mise en place de prélèvements automatiques sur 2 comptes et plus  | 18€                                      |
| Duplicata du tableau d'amortissement  | 30€                                      |
| Modification ou suspension des mensualités*   | 50€                                      |
| Recherche d'adresse suite à retour Poste / Frais d'adresse erronée (NPAI PND)   | 10€                                      |
| Étude et modification de votre prêt   |  |
| Réaménagement de votre prêt (hors option contrat)   | 1% Capital restant dû (minimum 300 €)    |
| Modulation d'échéance contractuelle (contrat à partir du 02/04/2018)  | 50€                                      |
| Demande de décompte et attestation à votre demande  |  |
| Recherche et photocopie de l'offre de prêt ou de tous documents relatifs au dossier d'origine   | 50€                                      |
| Demande de décompte de remboursement anticipé (offre émise jusqu'au 30/06/2016)   | 40€                                      |
| Demande de décompte de remboursement en urgence (moins de 3 jours ouvrés)   | 100€                                     |
| Demande de décompte de remboursement anticipé (offre émise à partir du 01/07/2016)  | Gratuit                                  |
| Attestation et duplicata d'attestation (tout type)  | 35€                                      |
| Intervention à votre demande  |  |
| Étude et mise en place des demandes de désolidarisation*  | 1000€                                    |
| Transfert de prêt (si prévu au contrat) *   | 1,5 % Capital restant dû (minimum 400 €) |
| Incidents de paiement   |  |
| Frais de rejet (quel que soit le motif) de prélèvement ou de chèque (CG + Plafond légal)  | 20€ + intérêts de retard                 |
| Frais de lettre de relance sur échéance impayée   | 10€                                      |
| Dispositif d'accompagnement en cas de difficultés financières   | Gratuit                                  |
| Formalités juridiques   |  |
| Mainlevée des actes de nantissement   | 25€                                      |
| Mainlevée d'hypothèque suite au remboursement total du prêt   | 200€                                     |
| Mainlevée partielle d'hypothèque avec ou sans paiement  | 200€                                     |
| Modification des garanties en cours de prêt   | 300€                                     |
| Lettre d'information aux cautions   | Gratuit                                  |
| Services internet   |  |
| Accès à l'Espace Client sécurisé <sup>(1)</sup>   | Gratuit                                  |

## Résoudre un litige

La volonté de la SOFIAP est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de services, de conseils et d'écoute. Des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois toujours survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. **Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié**
2. **Vous avez également la possibilité de formuler une réclamation en écrivant à : [reclamation@sofiap.fr](mailto:reclamation@sofiap.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : SOFIAP, service réclamation, 7 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris.**

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi du courrier ou de la date de réception de votre réclamation par email. A vous apporter une réponse dans les plus brefs délais sans excéder le délai maximum de 60 jours ouvrables. A vous tenir informé si des circonstances particulières ne nous permettent pas de vous répondre dans les délais auxquels nous nous sommes engagés.

**En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours en écrivant à [reclamation@sofiap.fr](mailto:reclamation@sofiap.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : SOFIAP – Service Recours – Direction Juridique – 7 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.**

Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le Service Recours, Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de La Banque Postale, actionnaire de la SOFIAP, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Médiateur de La Banque Postale**  
115 rue de Sèvres  
Case postale G 009  
75275 Paris Cedex 06  
ou sur le site internet  
<https://mediateur.groupepostale.com><sup>(1)</sup>

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible dans les Agences SOFIAP. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

Plus d'informations sur [www.sofiap.fr](http://www.sofiap.fr)\*



\*Sous réserve de l'accord du prêteur <sup>(1)</sup>Coût de connexion selon fournisseur d'accès - Prêteur : SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété), Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 68 137 755 € - Siège social et adresse postale : 7, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris - SIREN 391 844 214 RCS PARIS - IDU REP Papiers FR276343\_03RYBR, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 au titre de l'activité réglementée suivante : Intermédiaire en Assurance (IAS), catégorie Courtier en Assurance (COA), consultable sur <https://www.orias.fr/welcome>; activité d'IAS contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) adresses postale: 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter des offres de prêt immobilier. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du (des) prêt(s) sollicité(s). En cas de non-obtention de ce(s) prêt(s), le demandeur sera remboursé par le vendeur des sommes qu'il aura versées.